



## PRÉFET DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 03/08/2021

#### COVID-19

Rappel des mesures territoriales de lutte  
contre la propagation de l'épidémie

Le département des Vosges n'échappe pas au regain épidémique dû à la propagation du variant Delta. Les indicateurs sont en hausse rapide et constante depuis plusieurs jours. En effet, les taux d'incidence constatés plafonnent dorénavant à plus de 130 cas pour 100 000 habitants au (136,6 le 3 août, 153,3 le 30 juillet). À ce jour, 31 personnes sont hospitalisées dans le cadre d'un traitement contre la COVID. Il convient de prévenir toute saturation hospitalière.

Il est important, en cette période estivale souvent synonyme de rassemblements et de déplacements, de **rester vigilant pour limiter la propagation du virus**.

Le département des Vosges connaît actuellement une forte affluence touristique, ce qui accroît le risque de propagation du virus. **Or, pour concilier la poursuite de l'activité sociale et économique et la protection sanitaire, il est nécessaire de maintenir le respect des gestes barrières tels que la distanciation physique et le port du masque.**

Dans certains cas, force est de constater une baisse de vigilance quant au respect des mesures barrières.

C'est pourquoi, il est important de rappeler que dans les Vosges **le port du masque reste obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans dans certaines situations :**

- dans tous les établissements recevant du public non soumis au pass-sanitaire (*il reste cependant fortement recommandé pour les établissements soumis au pass-sanitaire*) ;
- en extérieur :

- dans tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes ;
- pour tout marché autorisé et fêtes foraines ;
- aux abords des gares, abris de bus, écoles, accueils extrascolaires au moment des périodes horaires d'entrée et de sortie des enfants, lieux de culte au moment de sortie et entrée des cérémonies et offices ;
- aux abords des établissements recevant du public lorsque les mesures de distanciation physique ne sont pas possibles

Le port du masque est une mesure simple et efficace pour se protéger et protéger les autres.

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex



Ces mesures territoriales viennent en complément des mesures nationales et pourront être renforcées en cas de forte dégradation de la situation épidémique.

Le préfet des Vosges rappelle que seul le respect rigoureux de ces mesures et des gestes barrières, qui visent à protéger la population, est absolument nécessaire pour éviter une quatrième vague de l'épidémie. Seule la vaccination permettra de reprendre le contrôle de l'épidémie et de limiter le nombre d'admissions à l'hôpital.

Les 7 centres de vaccination des Vosges restent ouverts tout l'été : Épinal, Neufchâteau, Saint-Dié-des-Vosges, Mirecourt, Remiremont, Gérardmer et Vittel.

Pour consulter les horaires d'ouverture, parfois jusqu'en début de soirée, et prendre un rendez-vous, il suffit de consulter le site [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

**Des opérations de vaccination sans rendez-vous sont également organisées les 5 et 10 août prochains respectivement à Épinal (quartier Bitola le matin et Place des Vosges en fin d'après-midi) et au col de la Schulcht (toute la journée).**

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : [pref-bci@vosges.gouv.fr](mailto:pref-bci@vosges.gouv.fr)

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex

